LES ECRINS
Parc National

Demande d'autorisation de survol du Parc National des Écrins

(à adresser au siège du parc 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération – fax : 04 92 52 38 34)

Demandeur : **GENDARMERIE NATIONALE** Dénomination :

Bénéficiaire :**Groupement Instruction/ centre de vol en montagne** Tél. : 04.92.21.21.04 Fax : 04.92.21.21.47

Demande d'autorisation de survol

OBJET du SURVOL - Observations (préciser type de matériels et nombre de personnes transportées)	*Date*	*Localisation : Aire de départ (DZ vallée)*	*Localisation : Aire d'arrivée (DZ haute)*	*Transp. Matériel (Nb rot.)*	*Transp. Personnel (Nb rot.)*	*Nb Total rotations prévues*
Stage de formation des pilotes d'hélicoptère en haute-montagne	Du 18 au 29 janvier 2016	DZ gendarmerie à Briançon	secteurs PELVOUX, BARRE DES ECRINS, LA MEIJE.	néant	néant	6 X 2 heures max/jour du lundi au vendredi.

Précisions sur les vols prévus (tournées circulaires, transferts entre sites…):

Néant

Description aéronefs (type/couleur/immatriculation) :

1 écureuil AS 350 BA gendarmerie n° 2218 – FMJCW

1 EC 145 gendarmerie n°9031 -FMJBH

Nom du directeur de stage :
Capitaine CHAVANNE Emmanuel

A Briançon, le 15 décembre 2015

Réponse du Directeur:

* Autorisation accordée N° 017/2016

* Autorisation refusée n°

Conditions particulières:

* Prévenir le ou les secteurs du Parc concernés (+ siège) de tout report éventuel du survol autorisé

* Adresser impérativement sous huitaine la fiche portant l'autorisation, complétée avec le compte rendu du survol.

Passé ce délai le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A GAP, le 05/01/16

Le Directeur,

Bertrand GALTIER

Copie pour information secteurs de :

Observations : 1 cartes jointe des zones à ne pas survoler de janvier à fin février 2016. Seules les zones 14, 15, 16 et 21 sont autorisées au dessus de 2800 m

A Valbonne, le 05/01/2016